

Belgian Disability Forum asbl (BDF) Rapport d'activités 2025

1. Introduction

Ce rapport d'activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le *Belgian Disability Forum asbl* (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2025.

Il n'entre pas dans les détails de tout ce qui a été réalisé au cours de l'année. L'Organe d'administration tient à rappeler que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat est composé d'un personnel limité.

L'Organe d'administration renouvelle ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, l'action du BDF s'est centrée essentiellement sur cinq axes principaux :

- Suivi de la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap (UNCRPD)
- La liberté de mouvement et l'accessibilité en Europe
- La législation limitant le chômage de longue durée
- La normalisation : participation des organisations représentatives des personnes en situation de handicap
- La nouvelle organisation interne du BDF

Ils seront traités sous les titres correspondants.

2. Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap

La Convention des Nations Unies (ONU) sur les droits des personnes en situation de handicap a structuré l'action du BDF tout au long de l'année 2025, de manière directe, mais aussi de manière indirecte.

a) Observations finales du Comité des droits : Interpellation des gouvernements de la Belgique fédérale

Au cours de l'année 2025, le Belgian Disability Forum a proposé aux conseils d'avis handicap d'interpeller, en commun, les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale sur la manière dont ils allaient progresser dans la mise en œuvre des recommandations émises par le

Comité des droits dans ses « [Observations finales](#) » publiées le 30/09/2024.

Des rencontres ont eu lieu avec les ministres de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles tout au long du premier semestre 2025. Ces rencontres ont permis de jeter les bases de relations utiles avec certains ministres.

[UNCRPD – A la rencontre des ministres de la Communauté française et de la Région wallonne.](#)

b) Conférence des Etats parties

La 18^{ème} Conférence des Etats-parties à la Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap s'est tenue au siège de l'ONU à New-York du 10 au 12 juin 2025.

La conférence portait sur les points suivants :

- **Thème général** : *La sensibilisation du public aux droits et aux contributions des personnes en situation de handicap, dans la perspective du deuxième Sommet social mondial pour le développement social.*
- **Sous-thème 1** : *Autonomiser les personnes en situation de handicap et renforcer les politiques de développement social grâce à des modes de financement innovants.*
- **Sous-thème 2** : *Ne laisser personne de côté : utiliser l'IA comme outil pour soutenir l'inclusion et renforcer la participation des personnes en situation de handicap.*
- **Sous-thème 3** : *Reconnaître et respecter les droits des personnes autochtones handicapées et leur rôle dans la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap.*

Le BDF avait, comme chaque année, participé à la réunion *de Consultation de la société civile* organisée, le 29/04/2025, par le SPF Affaires étrangères pour la préparation de la déclaration officielle de la Belgique lors de cette conférence.

Constatant que les remarques et suggestions de la société civile avaient été correctement prises en considération, le BDF a décidé de siéger au sein de la délégation officielle de la Belgique et, donc, d'endosser le contenu de la déclaration de la Belgique.

[Lire le compte-rendu de la 18ème Conférence des Etats parties.](#)

Plus d'informations, en anglais, [sur la conférence des Etats partie sont disponibles sur le site de l'ONU.](#)

Au cours de la Conférence des Etats parties, la Belgique coorganisait, avec la Fédération mondiale des sourds, un *side-event* sur le thème « [IA et accessibilité : prometteur pour la communauté des personnes sourdes ?](#) ».

Prévenu de cet événement en dernière minute, le BDF a fait le maximum pour que ses organisations membres représentant les communautés de personnes sourdes puissent y prendre la parole. Cela a pu se concrétiser par un message vidéo enregistré en langue des signes internationale. [Visionnez le message de Doof Vlaanderen et FFSB.](#)

c) Autres actions dans le cadre des « Droits de l'Homme »

Sur base de la rédaction de son rapport alternatif UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet de participer de manière efficace à des aux processus de suivi d'autres traités internationaux ratifiés par la Belgique. Son objectif est toujours de mettre en lumière les réalités vécues par les personnes en situation de handicap.

- GREVIO
GREVIO (*Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence*) est un organe d'experts indépendants chargé de suivre la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ([Convention d'Istanbul](#)) que la Belgique a ratifiée.
L'examen de la Belgique par GREVIO a eu lieu le jeudi 06/02/2025. A cette occasion, le BDF était représenté et a présenté le contenu de la soumission qu'il avait rendue le 23/12/2026.
[Lire la soumission du BDF à GREVIO](#)
- 69^{ème} session de la « Commission sur les statuts de la femmes » (CSW69)
Au cours de l'année 2025, le BDF a participé aux travaux de la « Commission sur les statuts de la femmes » et en particulier à la consultation de la société civile organisée par le SPF Affaires étrangères, le 23/01/2025.

Le BDF ne participe pas directement aux réunions de la CSW. Il a transmis au SPF Affaires étrangères ses [réponses aux questions posées par le Comité CSW](#) en attirant son attention sur les aspects suivants :

- Femmes en situation de pauvreté et handicap
- Femmes en situation de handicap et santé
- Violences à l'égard des femmes en situation de handicap
- Femmes en situation de handicap et situation économique

- Femmes en situation de handicap et mécanismes institutionnels

Le BDF a, une fois de plus, constaté que ses apports aux consultations de la société civile organisées par le SPF Affaires étrangères dans le cadre du processus de suivi CSW n'étaient pas correctement pris en compte. Il le regrette car cela représente une charge de travail importante et que les éléments qu'il s'efforce de mettre en lumière sont importants. Pour 2026, le BDF pourrait remettre en question sa participation au processus CSW dans un contexte global où il est obligé de prioriser les sujets sur lesquels il investit du temps.

3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est un des fondements de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF insiste pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier de la liberté de mouvement comme tous les citoyens de l'Union européenne.

Au cours de l'année 2024, le BDF a suivi attentivement les développements en matière d'accessibilité physique mais aussi numérique. L'essentiel du travail en la matière se situait au niveau national. Trois dossiers ont occupé le BDF, du fait de leur implication au niveau européen : l'*European Disability Card*, les « scancars » et la diminution de la fracture numérique.

a) European Disability Card & European Parking Card

La [directive « European Disability Card et European Parking Card »](#) (Cartes EDC et CES) valable dans tous les états membres de l'Union avait été adoptée le 25/10/2024. La Belgique a jusqu'au 5 juin 2027 pour en assurer la transposition en droit belge et jusqu'au 14 mai 2028 pour la mettre en application.

Conformément aux principes du *Handistreaming* le Ministre en charge du handicap a demandé à la Plateforme interfédérale des conseils d'avis handicap (Plateforme interfédérale) de lui remettre un avis sur base d'une série de questions. Ce faisant, il reconnaissait l'existence et l'utilité de la plateforme interfédérale.

[L'avis EDC-CES de la Plateforme interfédérale](#) a été transmis aux ministres compétents le 19/06/2025.

La plateforme interfédérale y insiste sur :

- son approbation de l'instauration de cartes EDC et CES distinctes

- l'importance de l'EDC pour garantir un accès à des aménagements prévus pour faciliter la libre circulation des personnes en situation de handicap et de leurs accompagnateurs
- sa demande que toutes les personnes en situation de handicap, quelle que soit l'origine de la reconnaissance, reçoivent une carte EDC
- sa demande que l'automaticité d'octroi soit confirmée
- son regret que la mention de la lettre "A" (besoin spécifique d'accompagnement) ait été laissée à l'appréciation des Etats membres et demande que la lettre "A" soit mentionnée sur la carte EDC pour toute personne ayant un besoin d'assistance spécifique. Sans cela, elle sera potentiellement discriminée dans d'autres états membres où une carte nationale portant la lettre "A" est en vigueur
- le fait que les chiens guides doivent pouvoir accéder aux installations ouvertes au public de tout opérateur qui reconnaît l'EDC
- sa demande d'un dialogue approfondi avec les autorités sur l'éventualité d'ajouter des informations supplémentaires au verso de l'EDC.
- sa demande de garanties concernant la version électronique de l'EDC et de la CES
- son insistance pour que la délivrance et le renouvellement de la CES soient gratuits
- sa recommandation pour l'introduction d'une date limite de validité sur la CES
- la nécessité d'une harmonisation et d'une communication complète et correcte sur l'utilisation de la CES, en particulier en lien avec le recours à la technologie « scancars »

b) European Accessibility Act – Mise en conformité des produits et services accessibles

A partir du 28/06/2025, la majeure partie des produits et services concernés par la directive « Acte européen sur l'accessibilité » (*European Accessibility Act*) devaient se conformer aux exigences de l'EAA.

Le BDF a bien dû constater que ce n'était pas le cas et que, en particulier que les informations à destination des consommateurs en situation de handicap n'étaient pas suffisantes et que la procédure d'introduction de plaintes est trop compliquée, notamment du fait de la multiplicité des acteurs en charge du contrôle.

Le BDF a donc proposé à la Plateforme interfédérale des conseils d'avis (Plateforme interfédérale) de rendre un avis d'initiative aux ministres concernés pour les appeler à agir pour que les exigences de l'EAA soient rencontrées au plus vite.

[L'avis de commun de la Plateforme interfédérale sur la mise en œuvre de l'EAA](#) (avis CSNPH n°21) a été transmis aux ministres concernés le 11/12/2025.

c) Scancars

Concernant les « scancars » dont l'utilisation se répand en Belgique, le BDF a continué d'interpeler l'EDF, lui demandant de plaider pour la recherche d'une solution valable pour l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

Ce dossier est d'autant plus problématique que le recours généralisé à la technologie « scancars » vide la carte de stationnement européenne de son sens : la Carte européenne de stationnement est censée faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap et est liée à la personne, pas au véhicule. Le recours à la « scancar », crée un lien entre la carte et le véhicule et rend la mobilité très compliquée par l'obligation de s'inscrire sur divers sites internet locaux pour pouvoir stationner en recourant à la Carte européenne de stationnement !

d) Maintien de solution non-numériques

La nécessité de proposer des solutions non numériques pour garantir l'accessibilité des services essentiels : le BDF s'est associé à l'initiative de l'ASBL Lire et Écrire. [Tout le monde doit avoir accès aux services essentiels sans passer nécessairement par le numérique](#)

4. Législation limitant le chômage de longue durée : impact sur les personnes en situation de handicap

Le gouvernement fédéral belge a adopté une loi-programme réformant la réglementation sur les allocations de chômage. L'impact de cette mesure prise sans concertation et sans réelle évaluation des conséquences aura des implications catastrophiques pour un grand nombre de personnes en situation de handicap.

Le BDF et la Plateforme interfédérale ont rendu un [avis commun sur l'impact des réformes fédérales en matière d'emploi sur les personnes en situation de handicap](#). Cet avis demande la suspension de la mesure pour les personnes en situation de chômage, la réalisation d'une étude d'impact spécifique aux situation de handicap et l'ouverture d'une concertation avec le secteur du handicap.

Le BDF s'oppose aussi à la politique transversale de rigueur budgétaire qui frappe de plein fouet l'équilibre social en Belgique.

Il s'inquiète de la tension croissante entre les ambitions affichées et la réalité vécue par les personnes en situation de handicap, dans un contexte marqué par les crises, les arbitrages budgétaires et le recul des espaces de dialogue civique.

5. Standardisation : NBN – Groupe de travail inclusivité

Au cours de l'année 2025, le BDF a participé à 5 réunions du « Groupe de travail inclusivité » (GT Inclusivité) mis en place par le Conseil Supérieur de Normalisation (CSN).

Le rôle du GT inclusivité est d'émettre des propositions afin de faciliter la participation des acteurs sociétaux aux processus de normalisation mis en œuvre par le Bureau de Normalisation (NBN). Ces propositions serviront à la constitution d'avis au sein du CSN.

Pour le BDF et ses organisations membres, la participation au processus de normalisation est importante car la mise en œuvre de directives européennes intéressant les personnes en situation de handicap renvoie généralement à la définition de « normes ». Cependant, la participation aux travaux de chaque commission de normalisation du NBN est payante et particulièrement onéreuse.

Les acquis pour le BDF de sa participation au GT Inclusivité en 2025 ont été :

- Les organisations représentatives de personnes en situation de handicap reconnues seront considérées au niveau du NBN comme faisant partie du groupe de la société civile sous l'appellation « intérêt consommateurs »
- A partir de l'année 2026, les [acteurs de la société civile bénéficieront de la gratuité pour la participation à des processus de normalisation au sein du NBN](#)

6. Participation aux instances d'EDF

Au cours de l'année 2025, le BDF a fait de son mieux pour prendre ses responsabilités au sein des instances d'EDF. Il a, cependant été confronté à des difficultés de représentation.

Suite à une réorientation professionnelle, Bart Verdickt a été amené à démissionner de son poste de membre du Board EDF. Le BDF n'était donc pas représenté lors du Board du 21/03/2025.

Néanmoins, le secrétariat a continué à préparer les réunions du Board de la manière habituelle.

Board EDF du 21/03/2025, les points suivants ont été traités :

- Rapport du Président et du Comité exécutif
- Résolution EDF sur le logement
- Etat d'avancement sous Présidence Chypriote
- Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

Thomas Dabeux et Olivier Magritte étaient les délégués du BDF à l'occasion de l'**assemblée générale** d'EDF des 20-22/06/2025 à Vilnius.

Ont été abordés :

- L'élection de Thomas Dabeux au Board d'EDF
- L'explication des problèmes comptables rencontrés par EDF au cours de la période 2022-2025
- L'adoption des comptes 2024, en équilibre et du budget 2025
- L'adoption du rapport annuel d'EDF
- L'adoption du plan d'action 2026 d'EDF
- Le point de la situation sur la transposition de la directive EDC dans 6 états membres
- Le futur budget de l'Union européenne
- Le point sur les travaux du Comité jeunes et du Comité femmes

Suite à des problèmes de santé, Thomas Dabeux n'a pas pu se rendre à Copenhague pour la réunion du **Board EDF les 06-07/11/2025**. Le BDF n'y était donc pas représenté. Les points suivants ont été traités :

- Rapport du Président et du Comité exécutif
- Budget pluri annuel de l'Union européenne
- Directive sur la lutte contre les violences faites aux femmes – Echange entre pairs
- Comptabilité : nouvelles procédures de contrôle financier

7. Coopération avec les conseils d'avis

Grâce à la mise en œuvre de l'UNCRPD, depuis 2024, il existe un conseil d'avis pour chaque entité de la Belgique fédérale. A l'initiative du BDF, les conseils d'avis existants au niveau de la Belgique fédérale se réunissent informellement en « Plateforme interfédérale des conseils d'avis » (Plateforme).

Cela permet une interpellation coordonnée et intégrée du monde politique belge et un travail régulier d'échange d'informations. Cela facilite la rédaction des rapports demandés au niveau international.

La « Plateforme des conseils d'avis » s'est réunie le 14/03/2025, 06/06/2025, 26/09/2025 et 5/12/2025.

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- Le fonctionnement des conseils consultatifs dans les entités fédérées – Avis commun de la plateforme
- La mise en place des gouvernements - Approche du handicap dans les déclarations de politique générale
- Coupes budgétaires – impact pour les personnes en situation de handicap et pour leurs organisations représentatives
- Digitalisation et intelligence artificielle – Enjeux pour les personnes en situation de handicap
- Les plans d'urgence – Prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap – Courrier commun de la Plateforme interfédérale
- Avis commun de la Plateforme interfédérale sur la transposition de la directive européenne EDC-CES
- Réforme du chômage - Avis commun de la Plateforme interfédérale
- *European Accessibility Act* – Avis commun de la Plateforme interfédérale
- Conférence Interministérielle Handicap Courrier commun de la Plateforme interfédérale
- Aménagements raisonnables – Courrier commun de la Plateforme interfédérale
- 20 ans de l'UNCRPD – Courrier commun de la Plateforme interfédérale
- Stratégie EU handicap – Enquête de la Commission européenne

8. Organisation interne du BDF

Assemblée générale

Au cours de l'année 2025, 2 assemblées générales ont été organisées : le 27/03/2025 et le 27/11/2025.

L'Assemblée générale du 27/03/2025 était subdivisée en deux parties :

- La partie statutaire a été l'occasion d'approuver le rapport d'activité et le budget du BDF pour l'année 2024.
- La partie informative a été consacrée aux changements apportés par la nouvelle Commission européenne, à la préparation de la Stratégie européenne du handicap (2026-2031) et à la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

L'Assemblée générale du 28/11/2024 était subdivisée en trois parties parties :

- La partie statutaire a été l'occasion d'approuver le plan d'action et le budget du BDF pour l'année 2026.
- La partie organisationnelle était consacrée aux nouvelles modalités de travail pour la rédaction du rapport alternatif UNCRPD n°4
- La partie informative a été consacrée à la transposition et à la mise en œuvre de la directive *European Accessibility Act*.

Organe d'administration

Au cours de l'année 2025, l'organe d'administration du BDF s'est réuni les 7 janvier, 11 mars, 13 mai, 9 juillet, 9 septembre et 4 novembre.

Ce rapport d'activité reflète la manière dont de l'Organe d'administration a agit pour mettre en œuvre les orientations données par l'Assemblée générale du BDF.

Nouvelle organisation du BDF

L'assemblée générale de mars 2025, a chargé un groupe de travail de réfléchir à une nouvelle organisation de travail du BDF. Les conclusions de celui-ci ont été validées par l'Organe d'administration et décidées par l'assemblée générale de novembre 2025.

Les décisions prises sont les suivantes :

- Les réunions de l'organe d'administration seront moins longues et centrées sur les aspects de gestion de l'organisation
- Un nouvel organe sera créé : la Plénière du BDF. Elle traite tous les sujets de fonds importants pour le BDF. Cela permettra aux organisations membres de mieux connaître les dossiers et de mieux s'impliquer dans les décisions. La Plénière du BDF se réunira 2 fois par semestre : en janvier, mai, juillet et septembre

Cette nouvelle organisation sera mise en œuvre à partir de janvier 2026.

9. Communication – Sensibilisation

a) Nouveau site web

Au cours de l'année 2025, le secrétariat a mené un gros travail préparatoire pour le nouveau site web du BDF. Cela a porté sur l'identification des besoins des utilisateurs et la publication de l'appel d'offres public.

La décision concernant le recrutement d'un nouveau développeur web a été prise en décembre et les étapes préparatoires ont commencé immédiatement. Le nouveau site web du BDF devrait être actif dans le courant du mois d'avril 2026.

b) Quelques chiffres sur le site web

En ce qui concerne l'information du grand public, le site web est le principal moyen de communication du BDF.

En 2025, le nombre de visites sur le site web du BDF a **augmenté de plus de 20 %** par rapport à 2024.

# visites par langue	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Français	3.645	8.707	10.000	17.646	8.409	9.483	11.417	25.781	37.039	34.891
Néerlandais	3.184	4.545	4.676	8.009	6.848	8.429	12.216	18.020	21.181	28.373
Anglais	2.009	2.387	4.017	7.837	4.164	3.822	3.163	5.786	18.210	26.046
Allemand	389	892	1.799	4.007	1.385	893	1.277	3.921	14.521	23.012

En 2025, le BDF a publié **23 articles d'actualité**. Les articles les plus consultés étaient :

News les plus consultées (FR + NL)*	Nombre de visites
03/12/2025 - Journée Internationale des Personnes Handicapées	205
09/09/2025 - Participez à l'enquête sur les activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap	203
24/10/2025 - Colloque 'L'autonomie de vie des personnes en situation de handicap' le 3 décembre 2025	191

* Les actualités sont également envoyées aux abonnés

c) Newsletters et LinkedIn

Le BDF envoie deux types de mailings :

- Une **campagne d'e-mail générale** – au moins une fois par mois – à plus de **2.300 abonnés** à sa newsletter. Elle reprend les nouvelles et les positions du BDF.



- Un mailing exclusif aux membres de la page « **Members Only** » pour le transfert de documents de réunions (invitations, ordres du jour, rapports, ...).

L'utilisation de LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/belgian-disability-forum-bdf/>) pour contribuer au débat social ne s'est pas avérée particulièrement concluante au cours de l'année 2025. L'utilisation d'une autre plateforme devra peut-être être envisagée en 2026.

